

Présents :

M. Alquier, Vice-Président
J.-C. Billaut, G. Bodi, P. Boissé, M. Braibant, E. Bricout, A. Chami, S. Chevalier,
C. Dreveau, E. Fouquereau, M.-L. Gely, C. Georgelin, M. Guérin, E. Huguet, I. Laffez,
F. Lecaille, C. Lecouvey, V. Maillard, E. Moyse, L. Seabra, A. Thalineau, I. Virlogeux-
Payant, P. Vourc'h, M. Zapata

Invités : I. Guillouet, D. Mirza

Excusés :

K. Abderemane, A. Chuard, X. Corby, F. Delaleu, N. Dubouloz, G. Glevarec, U. Krampfl,
M. Latroche, S. Leturcq, P. Melé, S. Osu, V. Pennequin, M. Porcheron, D. Roman,
G. Semedo, P. Simonetti, C. Staub

Daniel Alquier ouvre la séance à 14h10.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales
2. Lancement du processus HRS4R
3. Aide aux doctorants internationaux : retour sur les aides demandées auprès de la Fondation Rabelais
4. Répartition du BQI
5. Examen des réponses à l'appel à projets « Actions de recherche transversales »

1. Informations générales

➤ **Nouveau membre de la CR : Michel Latroche**

Daniel Alquier commence par présenter le nouveau représentant du CNRS auprès de la commission recherche. Il s'agit de Michel Latroche, Adjoint au directeur scientifique et référent pour le site Centre Val de Loire.

➤ **CPER (Contrat de Plan Etat Région)**

Il a été annoncé par le DRRT que la mesure ministérielle BOP (budget opérationnel de programme) 172 liée au secteur de la Recherche aurait une suite, ce qui signifie qu'il y aura un CPER sur la période à venir 2021-2026.

La réflexion, entre les établissements d'enseignement supérieurs et les organismes de recherche présents en région, doit donc s'engager dès aujourd'hui pour une signature d'un accord prévue en novembre 2020.

Sur ce type de programme, il s'agit essentiellement de financer de grands équipements. Marc Guerin rappelle le lien fort qui existe entre le CPER et les ARD ; Pour mémoire, sur la période qui se termine, 4 projets sur les 7 retenus sont en lien avec un des programmes ARD.

La mesure BOP 150 liée au patrimoine immobilier devrait être également reconduite. Pour mémoire, le CPER actuel a permis de financer en partie la réfection de l'IUT de Tours, de planifier la réfection des Tanneurs, du bâtiment Vialle et l'extension de l'EPU. Pour information, il y a actuellement une réflexion en lien avec le projet du nouvel Hôpital Trousseau 2040 autour de la construction sur le site d'un bâtiment recherche dédié santé pour un coût évalué à 50 millions d'euros.

➤ **Retour Infos sur C-VaLo - Convention ANR en cours**

La lettre du ministère a été réceptionnée début avril, elle vient définitivement valider la création de C-Valo. Pour 2019, un budget de 1 millions est octroyé et deux évaluations à 6 mois et 1 an sont programmées. Pour 2020, un budget de 2 millions serait alloué avec la possibilité de compléter les financements des projets retenus avec du FEDER pour atteindre les 5 millions sur cette période. Marc Guerin précise que le ministère a clairement stipulé que les dépenses doivent être à hauteur de 75% minimum en investissement et 25% maximum en fonctionnement.

La lettre du ministère était également assortie de recommandations auxquelles Arnaud PES a répondu. Le conventionnement avec l'ANR est en cours.

C-Valo va pouvoir maintenant lancer la phase de pré-maturation de la vingtaine de projets retenus dans le cadre du premier APR géré par C-Valo.

➤ **Point d'étape COMUE CVL**

Lors d'un CA exceptionnel qui s'est tenu le 1er avril, Ary Bruand, président de l'université d'Orléans, et Jean-Marie Castelain, directeur de l'INSA Centre-Val de Loire et administrateur provisoire de la ComUE CVL, sont venus présenter leur vision du projet de ComUE. La présentation a mis en avant un projet très intégratif, indiquant à terme une fusion des établissements d'enseignement supérieur, où l'INSA Centre-Val de Loire serait partenaire. Il conserverait sa personnalité morale et aurait vocation à gérer le collège Ingénierie. Dans ce projet, le doctorat serait délivré par la ComUE. Pour mémoire, la délivrance du doctorat par la ComUE Léonard de Vinci a été l'un des points centraux du retrait de l'université de Tours de ce projet à l'époque.

Notre université est davantage favorable à un modèle expérimental de type association sans chef de file.

Le CA n'a pas été amené à voter sur ce projet. Le document est arrivé tardivement, il n'est pas passé par l'ensemble de nos instances en amont de cette séance. Il s'agissait uniquement d'un point d'information.

A ce jour, ce projet n'a pas été présenté au CA de l'université d'Orléans, ni à celui de l'INSA CVL.

➤ **Programmes Ambition Recherche Développement (ARD)**

La Région relance un appel ARD qui repose sur les 4 mêmes grands principes de l'appel précédent, à savoir :

- la Recherche d'excellence,
- les DPS (Domaines Potentiels de Spécialisation),
- l'association avec des pôles de compétitivité ou clusters,
- une vocation socio-économique.

Une réunion a été programmée le 9 mai pour la présentation de ce nouvel appel ARD.

Pour mémoire, la Région Centre-Val de Loire compte aujourd'hui 5 programmes ARD dont :

- 2 sont portées par l'université de Tours (Ipat et BioMed). Les porteurs ont déjà annoncé qu'ils souhaitaient poursuivre et donc répondre à ce nouvel appel à projets.
- L'université de Tours est partenaire de 2 autres ARD de la Région (Cosmétosciences et Lavoisier). Ces 2 ARD vont également être redéposées.
- L'université de Tours n'est pas acteur dans le programme ARD (PIVOT). Toutefois, l'université de Tours a analysé qu'au moins 2 unités tourangelles pourraient avoir des connections avec cette ARD (GÉHCO et CITERES).

Trois nouveaux projets pourraient émerger :

- La Région a notamment demandé que le CERTEM (aujourd'hui Centre d'Etudes et de Recherche public/privé) puisse rentrer dans le format cadre des ARD et l'université de Tours en serait porteur. Le projet actuellement en gestation s'appellerait CERTEM 5.0.
- Un projet autour des matériaux en condition extrême pourrait être déposé par le CNRS. L'université de Tours serait partenaire.
- Un projet autour de l'agriculture porté par l'INRA pourrait également être déposé.

➤ **APR-IA : point d'étape**

Les dossiers définitifs ont été réceptionnés et seront transmis à la Région pour le 2 mai. La liste complète des dossiers sélectionnés sera transmise aux membres de la commission recherche après la réunion finale du 9 mai.

A l'issue de cette réunion, le montage définitif des projets sera transmis à la Région pour juin avec adoption des budgets en septembre par la commission régionale.

➤ **Disparition de la labélisation par le MESRI des Equipes d'Accueil (EA)**

Le MESRI a décidé que, dès la prochaine évaluation (Jan. 2020), les EA n'auront plus à être accréditées par le ministère mais directement par leur université. Elles conservent tout de même un numéro et une inscription nationale au registre RNSR (Répertoire National des Structures de Recherche). Il n'est pas certain que cette mesure soit une bonne chose. La labélisation nationale avait pour conséquence « de facto » une reconnaissance nationale pour les équipes. Le MESRI appuie sa décision sur le fait que ce n'était pas un impératif réglementaire et sur le constat que dans un grand nombre de cas, il ne faisait que suivre les recommandations des universités.

Alain Thalineau s'interroge sur la médiatisation possible de cette décision, notamment par le biais de la CPU, pour montrer la désapprobation des établissements sur cette mesure. La symbolique de ce « désengagement » est forte dans le contexte actuel.

Daniel Alquier précise qu'il y a plusieurs tendances au sein de la CPU et que, bien que souhaitable, il est par conséquent assez compliqué d'avoir une réaction unanime.

➤ **Examen des demandes CRCT**

Dix semestres ont été attribués parmi les 4 demandes pour le secteur SST et 12 en SHS, lors du CAC du 9 avril dernier. Avec les possibilités de délégation CNRS et d'attribution via le CNU, une très forte majorité (>80%) des collègues ont pu être soutenu et obtenir une réponse positive dans le cadre de l'une ou l'autre de ces demandes cette année.

➤ **Appel Chercheurs Etrangers**

Après une année 2018 en demi-teinte, le nombre de demande a fortement augmenté (34 dossiers pour 42 mois demandés). C'est une grande satisfaction pour cet appel à projets qui est une action forte de la commission recherche et un gage de réussite pour de futures coopérations à l'international.

Ces demandes seront étudiées à la Commission Recherche Restreinte du 14 mai, puis validées au CAC du 27 mai.

➤ **Journée ANR JCJC en préparation pour fin juin /début juillet**

L'université de Tours soumet peu de projets ANR Jeune Chercheur – Jeune Chercheuse. Afin de démystifier la complexité du dépôt d'une ANR JCJC et pour aider les jeunes collègues, une journée d'information va être organisée fin juin / début juillet. Le CHU a organisé une réunion de ce type et a vu son nombre de dépôts augmenté de manière significative.

Lors de la prochaine réunion des directeurs d'unité programmée le 22 mai prochain, il sera demandé aux directeurs d'identifier dans leurs unités de jeunes chercheurs susceptibles de déposer ce type de demande ANR. Daniel Alquier précise que tout le monde peut participer à cette journée, notamment si on a déjà décroché une ANR ou si l'on participe à des comités de sélection ANR, afin de partager son expérience.

Le calendrier exact sera connu début septembre pour un dépôt attendu en octobre. Le dossier est constitué principalement, dans la première phase, de 4 pages centrées sur la science.

2. Lancement du processus HRS4R – Annexe 1

Dans le cadre du soutien à la recherche de la commission européenne, un nouveau programme cadre (9ième PRCRD), Horizon Europe, a été voté cette année et sera effectif en 2021. Il fait suite au programme bien connu Horizon 2020. Il repose sur 3 piliers récurrents :

- **Science ouverte**, dans lequel on retrouve notamment les actions Marie Sklodowska-Curie et les ERC (à l'université de Tours, il y a 2 ERC et seulement 4 dépôts récemment et un taux de succès aux actions Marie Curie très faible)
- **Problématiques mondiales et compétitivité industrielle** (afin d'aider les chercheurs, il y a 6 enveloppes de 5000 € qui ont été mises en place au niveau de la CMER pour rédiger la partie socio-économique des dossiers H2020 qui est la partie la plus complexe à rédiger)
- **Innovation ouverte**.

Actuellement, 2 recrutements sont en cours pour soutenir et accompagner les unités dans le dépôt de projets européens. Il est rappelé que les unités peuvent faire appel à la CMER pour un soutien au montage et dans les démarches administratives.

En parallèle, le label qualité RH de la Recherche (HRS4R), non obligatoire jusqu'ici, va probablement devenir une exigence à court terme pour le dépôt de projets européens. Ce label regroupe les 40 items auxquels les chercheurs ont beaucoup de difficulté à répondre mais qui sont des éléments constitutifs du dépôt d'un projet européen. A partir du moment où un établissement a obtenu ce label, il n'est plus obligatoire d'y répondre individuellement pour chaque projet.

Pour information, en 2016, seuls l'université de Montpellier et l'INRA l'avaient obtenu. En 2019, 28 universités ou établissements de l'ESR et organismes (dont le CNRS, l'INSERM) sont labellisés et 18 universités, dont celle d'Orléans, sont en cours de labellisation.

Le label HRS4R est constitué de l'examen de 40 items faisant intervenir les services de la DRV, de la DRH et de la DRI. La contribution des Chercheurs et Enseignants-Chercheurs dans le processus est indispensable.

La démarche est constituée de plusieurs étapes.

Au préalable l'établissement devra signer la Charte européenne du chercheur et du Code de conduite pour le recrutement des chercheurs dont les grands principes sont :

- Les droits professionnels des chercheurs sont reconnus
- La mobilité des chercheurs est valorisée
- L'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée est respectée
- La transparence du recrutement est garantie.

Ces principes sont déclinés parmi 40 items répartis en 4 grands domaines :

1. Aspects éthiques et professionnels : (liberté de recherche, protection des données, non-discrimination ...)
2. Recrutement (procédure, transparence, nomination post-doc..)
3. Conditions de travail et sécurité sociale (Environnement, égalité femmes-hommes, mobilité...)
4. Formation (Supervision, accès à la formation, développement professionnel...)

Ensuite, les 4 grandes étapes du plan d'action se déclinent comme suit :

- 1 – Analyse interne. Cette étape doit impliquer tous les acteurs stratégiques de l'université et concernés par la stratégie RH des chercheurs (Présidence de l'université, Direction générale des services, Direction des Ressources Humaines, chercheurs...)
L'établissement devra comparer ses politiques et pratiques aux principes de la Charte et du Code
- 2 – Développement d'une stratégie interne. Les résultats de cette analyse permettront d'établir une stratégie propre à l'université de Tours par la construction d'un plan d'action.
- 3 – Demander l'obtention du label à la commission européenne qui s'assure que l'analyse repose sur une étude associant les acteurs et actrices clefs
- 4 – Un suivi interne et externe de la démarche par un processus d'évaluation (une auto-évaluation tous les 2 ans et une évaluation à 6 ans par la commission européenne).

La présentation devant la commission recherche du lancement du processus HRS4R fait partie intégrante des obligations de communication qui doivent être faites autour de ce label afin de s'assurer que la réflexion a été partagée par le plus grand nombre.

Des groupes de travail autour des 4 grands domaines vont être constitués. Daniel Alquier invite les membres intéressés à se faire connaître et précise qu'il serait intéressant que des doctorants participent à cette démarche notamment au niveau du domaine ciblé « formation ».

3. Aide aux doctorants internationaux : retour sur les aides demandées auprès de la Fondation Rabelais – pour décision

La commission ad-hoc s'est réunie le 25 avril pour étudier les demandes d'aide financière d'étudiants en cotutelle qui rencontrent des difficultés pour effectuer leur séjour à Tours dans de bonnes conditions.

Sept dossiers remontés par le biais de 4 écoles doctorales ont ainsi été examinés. Une aide financière a été proposée pour 5 d'entre eux pour des montants variant entre 510€ et 1 530€ et pour une enveloppe totale de 5 434€.

La fondation Rabelais a validé depuis l'attribution des aides à hauteur des sommes demandées.

4. Répartition du BQI – pour décision – Annexe 2

Le Bonus Qualité International (BQI) est un outil incitatif qui permet de développer des activités à l'international et de compléter la base LaBRI. La base permet à notre établissement d'avoir une image de nos liens au monde. Le BQI représente une enveloppe financière significative pour les unités sans être un enjeu décisif pour les laboratoires.

Les membres de la commission sont amenés à se prononcer sur la répartition du BQI entre les unités de recherche, dont l'enveloppe s'élève à 160 000 € pour 2019 (10% du budget de base des unités). Cette proposition de répartition est le fruit de l'expertise menée par une commission ad-hoc, à partir des données complétées dans LaBRI par les Correspondants Recherche Internationaux (CRI) et sur la base de rapports libres. Il est à noter que 35 des 36 unités ont complété la base. On observe des disparités à l'international entre les équipes. Un membre de la commission ad-hoc souligne l'importance du texte libre de 2 pages qui permet, s'il est de qualité, de mesurer les efforts, les réussites, les blocages de l'unité à l'international.

Chaque laboratoire ayant complété LaBRI a obtenu une note globale qui s'échelonne de 3 à 17, pour une moyenne qui s'établit autour de la note de 10.

Il est rappelé que le BQI est versée sur le centre financier principal de l'unité qui définit sa propre politique pour l'utiliser. Aucun contrôle a posteriori n'est opéré.

☞ Cette présentation n'appelle pas de remarque particulière. La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition de répartition du BQI.

5. Examen des réponses à l'appel à projets « Actions de recherche transversales » pour décision – Annexe 3

Pour mémoire, la commission recherche de l'Université de Tours a lancé un nouvel appel à projets financé sur son budget 2019, dans le but de soutenir des rencontres et actions pluridisciplinaires. Chaque projet devait être porté par au moins deux personnes, membres d'unités de recherche différentes de l'Université de Tours, relevant d'Écoles Doctorales distinctes.

Le cahier des charges pour pouvoir répondre à cet appel à projets avait été précisé comme suit :

Les projets devront être originaux et les thématiques émergentes seront privilégiées.

Les projets pourront être exploratoires tout autant que très bien cernés avec ambition de montage d'une action d'envergure nationale ou internationale.

L'existence d'un volet formation (niveau master ou doctorat) ou d'un volet valorisation sera apprécié sans revêtir un caractère obligatoire.

Chaque projet, portant sur une période de 12 à 24 mois, est limité à une enveloppe de 10 000 € qui pourra être utilisée pour des dépenses de fonctionnement ou d'investissement. La gratification de stage de master entre dans les dépenses éligibles, ainsi que la mobilité de l'étudiant entre les unités de recherche. Un court rapport scientifique et financier sera demandé à l'issue de la réalisation du projet, ainsi qu'une courte intervention orale à la Commission Recherche à l'issue du projet.

Conformément au vote du budget de la commission recherche le 16 octobre dernier, l'enveloppe globale consacrée à cet appel est de 48 000 €.

A l'issue de cette première campagne, 11 dossiers de grande qualité ont été réceptionnés. Deux rapporteurs par projet ont été désignés pour les examiner. Certaines unités ont déposé plusieurs dossiers sans qu'il leur ait été demandé de les classer. Cette question pourra être de nouveau étudiée lors de la prochaine campagne. La difficulté principale relevée par les rapporteurs est l'appréciation de l'interdisciplinarité et de savoir placer la barre de la transversalité.

Après avoir écouté les rapporteurs, Daniel Alquier propose de retenir 6 projets qui couvrent une bonne représentation des thématiques de recherche et des Ecoles Doctorales, avec l'allocation d'une enveloppe de 8 000 € pour chacun de ces projets.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel Alquier lève la séance à 17h.